

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
PROJET DU
POLE
CULTUREL –
MODIFICATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **17** **JUIL. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-132

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL
Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel,
CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier,
ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy,
CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Par délibération n°2017-251 en date du 30 octobre 2017, la Ville de
Castelnaudary a fait l'acquisition du site de l'ancien lycée François Andréossy
cédé par la Région Occitanie, suite à la construction du lycée Germaine Tillion.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, la Ville de Castelnaudary
propose des ateliers culturels municipaux (cours dispensés par des
professionnels diplômés), autour des trois thématiques suivantes : arts
plastiques, théâtre et danse, à destination des enfants, adolescents et adultes.

De plus, la commune dispose d'un tissu associatif riche et dynamique en
matière culturelle. Ces associations ont des besoins croissants en termes
d'espaces de travail et de rencontres.

La municipalité souhaite donc aujourd'hui créer un pôle culturel sur le site
Andréossy, avec des locaux mutualisés et partagés, favorisant ainsi les
échanges et synergies entre l'offre culturelle municipale et les actions
associatives.

La création de ce pôle culturel induit l'aménagement d'environ 330 m² de
locaux,

Par délibération n°2019-301 en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal
a délibéré sur un plan de financement suivant les estimatifs du cabinet d'étude
AUD-AMO/PROPOLIS/MTEC.

Monsieur le Maire propose de modifier ce plan de financement en y incluant la participation de l'Europe à travers son programme LEADER.

En conséquence Monsieur le Maire propose au conseil de présenter des demandes de subventions auprès de l'état et de la Région Occitanie et de l'Europe.

Il propose de délibérer sur plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	MONTANT	RECETTES		Part en % (arrondi)
Aménagement d'un pôle culturel sur site Andreossy	205 000.00	Etat	85 000.00 €	30 %
Prestations intellectuelles +aléas	78 333.33	Région Occitanie	80 360.00 €	28 %
		LEADER	56 666.67 €	20 %
		Ville de Castelnaudary	61 306.66 €	22 %
TOTAL	283 333.33 €	TOTAL	283 333.33 €	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet et le nouveau plan de financement comme présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et de l'Europe et à signer tout document afférant à ce dossier.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2020, nature 21318, opération 9006.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD